

# l'enseignement agricole

snetap - FSU

# a agricole



## Congrès de la FSU Le Snetap défend ses mandats





## Communiqué

### Grève du 8 février Une mobilisation réussie qui appelle des réponses



La journée de grève et de manifestations du 8 février s'est traduite par une mobilisation significative des fonctionnaires, comme l'ont montré notamment des manifestations particulièrement réussies (plus de 40 000 manifestants à Paris et plus de 20 000 à Marseille, 4 000 à Lyon, 3 000 à Limoges et Nantes, 2 500 à Saint-Etienne...). Cette mobilisation a été particulièrement forte dans le secteur de l'éducation avec une grève majoritaire parmi les enseignants et des cortèges éducation qui représentaient souvent la moitié des manifestants. La FSU qui a joué tout son rôle dans cette mobilisation s'en félicite.

Le gouvernement doit entendre et faire sans attendre les gestes que réclament les personnels. Il doit retirer les projets de décret que les personnels refusent et revenir sur les suppressions de postes ; il doit ouvrir des négociations immédiates sur les salaires et la grille de la fonction publique. La FSU souhaite également un véritable débat sur le rôle et la place des services publics ainsi que sur les besoins de notre société en ce domaine.

Si le gouvernement persistait dans son refus d'entendre voire jouait la provocation, la FSU poursuivrait l'action, comme son congrès l'a mandatée. Elle rencontrera les fédérations de l'Education Nationale et celles de la fonction publique pour faire le point et débattre des suites.

## actualité

4

- › Marseille : Appel du congrès de la FSU
- › Témoignages...
- › Budget 2007 : le Snetap est intervenu sans relâche



## politique scolaire

6

- › Déconcentration : Un recul de la Démocratie représentative
- › Effectif à la rentrée 2006 : Un ostracisme auquel la majorité devra répondre

## vie syndicale

10

- › Rencontre avec M. Maragnani : Quel avenir pour la coopération internationale ?
- › Enseignement public-privé : Des données révélatrices



## corpo

13

- › Décentralisation des TOS : Le travail continue

## pédago

14

- › Rénovation des BTS : Quel chantier !
- › Espace européen de l'enseignement supérieur : Le BTS adoubé
- › Bac pro CGEA et BPREA : consultation fin mars
- › Redoublants du bac technologique : Du rifici dans le logiciel



### L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42  
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr  
snetap@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet, Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression : Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42  
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

CCP 995-94 K Paris  
Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

# La FSU en congrès

## Un nouvel élan pour l'action



La FSU vient de tenir son congrès du 29 janvier au 2 février. Au moment où les candidats à la présidentielle mènent campagne, ce moment fort de la vie fédérale s'inscrit dans la pratique constante de la fédération d'élaborer des propositions sur tous les grands dossiers de son champ d'intervention (les trois fonctions publiques) et de les rendre publiques afin de les mettre en débat dans l'opinion.

Confrontés à toutes les régressions contre les services publics, contre le système éducatif et ses personnels, contre la protection sociale, en matière de salaires... du fait de la politique néo-libérale mise en œuvre par l'actuelle majorité, les 800 congressistes ont réaffirmé leurs revendications et adopté à une très large majorité les différents textes soumis au vote après de larges débats en commissions et en plénière.

Tous les textes votés sont disponibles sur le site de la FSU ([www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)) et nous publions dans ce bulletin (en page Actualités) le texte d'appel du congrès qui traduit les principales orientations adoptées dans les différents thèmes.

La délégation du SNETAP, composée de 20 délégués, a pris toute sa part dans les différents débats et les mandats du SNETAP ont pour la plupart été pris en compte. Il faut dire que les ultimes interventions au moment du congrès ont été facilitées par tout le travail préparatoire fait par les élus nationaux lors des réunions préalables consacrées à l'élaboration des textes dans chacun des secteurs.

Sur plusieurs sujets importants, nous nous félicitons des orientations votées par le congrès : la réaffirmation de l'exigence de réversibilité du transfert des TOS et de leurs missions, l'organisation d'un débat et la consultation de tous les adhérents préalablement à toute décision d'affiliation de la FSU à la CSI (Confédération Syndicale Internationale)... , sujets sur lesquels le SNETAP a activement contribué à l'élaboration de l'orientation finalement adoptée.

Le congrès a aussi été l'occasion pour la FSU de réaffirmer son engagement dans un syndicalisme de luttes, pour plus de solidarité et de justice sociale, notamment au travers du développement des services publics. Le texte « action » a appelé les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 8 février pour les salaires, l'emploi public et les services publics et à inscrire leur mobilisation dans la durée.

**Puisque malgré ces mobilisations, le gouvernement, et en particulier le ministre de l'éducation nationale, refuse d'entendre les revendications des personnels, l'intersyndicale du second degré, qui s'est réunie à l'issue de la journée d'action du 8 février, appelle les personnels à poursuivre l'action par zones, compte tenu des vacances d'hiver, et à organiser dès à présent une nouvelle initiative nationale à la mi-mars. Le SNETAP soutient bien sûr cette initiative et appelle les personnels de l'Enseignement Agricole Public à contribuer à sa réussite.**



Annick Merrien







Témoignage

Congrès FSU à Marseille

Investi dans la délégation du SNETAP lors du dernier CSN de janvier, j'étais le seul TOS parmi la vingtaine de représentants dont 13 membres du bureau national.

Notre délégation multi catégorielle et notre unité au moment des votes en ont surpris plus d'un ! C'est bien là une de nos grandes forces !

Ce rassemblement de presque un millier de personnes était très bien organisé, à tous niveaux, de l'arrivée à la gare Saint-Charles le lundi jusqu'au vendredi midi

J'ai également pu découvrir dans cette ambiance studieuse et participative, l'existence d'un vrai rapport de force en interne, une grande quantité de thèmes abordés avec des enjeux importants peut-être et sans doute sous-estimés à la base dans nos sections.

En qualité de représentant TOS, je formule beaucoup de souhaits quant à la mise en place réelle d'un groupe national intersyndical productif composé des syndicats concernés par le transfert des personnels et des missions, car il y a désormais un grand travail à faire dans les régions et les départements

Je retire de cette expérience la preuve réelle de la grandeur de la FSU et de ses possibilités à le devenir encore plus. Mais dans cet univers du syndicalisme qui possède parfois de petits couacs anti-démocratiques, je dois dire que je suis resté surpris et je reste encore interrogatif en ce qui concerne la présence forte des courants de pensées ou tendances qui peuvent paraître compliqués mais très intéressants, Enfin, tout comme nos rencontres régionales et nationales, cette expérience me conforte dans mon engagement et elle me permettra d'être plus performant dans les luttes à venir. Je suis déjà volontaire pour le suivant !

Philippe Mougdon  
TEPETA



Marseille

Appel du con

La FSU vient de tenir son congrès à Marseille, du 29 janvier au 2 février 2007. L'appel adopté à la fin du congrès fait la synthèse des principales orientations votées par les congressistes à l'occasion des débats sur les différents thèmes. Il permet de savoir autour de quels axes la FSU mènera ses luttes futures et interviendra dans le débat public. Les textes complets des motions 1 à 4, qui permettent de prendre connaissance du détail des mandats votés, sont disponibles sur le site de la FSU : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



La FSU entend contribuer à **construire des alternatives aux politiques aujourd'hui mises en œuvre**. Elle appelle à bâtir ces alternatives autour de quelques axes centraux : éducation, services publics et fonctions publiques, protection sociale.

Maintenant et pour l'avenir, la FSU appelle à une rupture radicale avec la politique éducative actuelle et à relever le défi de la démocratisation du service public d'éducation afin d'augmenter le niveau général de formation et de qualification de tous les jeunes.

La FSU propose pour cela 10 engagements pour une vraie priorité au Service Public d'Éducation :

- Un service public laïque d'éducation transformé qui garantit : la réussite de tous les jeunes ; une véritable culture commune pour tous ; la prévention et les réponses aux difficultés scolaires de la maternelle à l'université.
- Une scolarité obligatoire portée à 18 ans et permettant aux familles de scolariser leurs enfants dès 2 ans.
- La garantie d'une véritable mixité sociale,
- Une relance ambitieuse des ZEP.
- La gratuité, le développement de l'aide sociale, des bourses et d'allocations d'études.
- Le développement pour tous de formations initiales sous statut sco-

laire dans les lycées professionnels, technologiques et généraux, ce qui s'oppose à l'apprentissage, sa sur-revalorisation, son expansion, aux formations alternées privées.

- Le développement harmonieux d'enseignements supérieurs, fortement articulés avec la recherche, sur tout le territoire et une amélioration du taux d'encadrement des premiers cycles universitaires.
- Une urgente priorité de la recherche et une augmentation de son financement.
- Un service public en charge de la Formation Tout au Long de la Vie.
- Le maintien et le développement de services publics et de structures laïques agréées assurant l'accompagnement à la scolarité et l'accès du plus grand nombre à l'éducation populaire, à la culture, aux sports.

Cela passe par une forte augmentation de la part du PIB consacrée, dans le budget de l'Etat, à l'éducation et à la recherche ; un plan pluriannuel de recrutement de personnels statutaires pour répondre aux besoins ; une amélioration de leur formation initiale et continue ; le respect de leur qualification et de leurs missions ; l'attribution des moyens pour développer le travail collectif ; la revalorisation matérielle et morale des métiers de l'éducation, de la recherche et de la culture ; une politique nationale de péréquations assurée par l'Etat pour compenser les inégalités territoriales.



# grès de la FSU



**La FSU appelle à une politique qui assure à tous une véritable égalité d'accès aux droits fondamentaux.**

La consolidation et l'amélioration du rôle des services publics en France comme en Europe sont des priorités. Les services publics jouent un rôle majeur de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens en mettant à la disposition de tous des biens essentiels qui ne doivent pas être pris en charge par les intérêts privés et doivent respecter les principes de laïcité. Ils doivent être développés et accessibles par tous, sur tout le territoire. Ils participent de la répartition et de la production des richesses. Les services publics doivent reposer sur une véritable démocratie sociale, être contrôlés par les usagers, les élus, les salariés des Services Publics et les organisations syndicales avec des moyens d'action étendus. Ils en constituent en retour un des éléments moteurs. La FSU demande l'arrêt des privatisations et des ouvertures à la concurrence, la reconstitution des conditions de véritables services publics répondant en particulier aux nouveaux besoins.

**La FSU s'oppose à ce que soit envisagée une nouvelle étape de décentralisation.** Elle demande que soit fait un réel bilan de l'ensemble des mesures de décentralisation mises en œuvre depuis plus de vingt ans et, dans l'immédiat, **que soit rendue effective la possibilité de réversibilité pour les mesures**

contestées, notamment le transfert des personnels et de leurs missions.

**La FSU appelle au développement d'une protection sociale de haut niveau,** assurant une véritable égalité et une véritable solidarité, qu'il s'agisse de santé ou de retraite, et qui revienne sur les réformes imposées ces dernières années et caractérisées par l'individualisation et la marchandisation, porteuses de régressions majeures et d'inégalités.

**La FSU appelle à une politique ambitieuse des salaires, des pensions, de l'emploi tant dans le privé que le public.** L'augmentation immédiate du SMIC et de la valeur du point d'indice pour la Fonction publique, l'ouverture de négociations sur les salaires et la reconstruction de la grille sont des besoins pour la société toute entière. Elle se bat pour le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat et sa progression pour les actifs et les retraités de la Fonction Publique.

Répondre aux besoins de service public passe par des fonctionnaires en nombre suffisant, aux niveaux de qualification appropriés dont les métiers doivent être mieux reconnus et rémunérés. Loin d'être un coût, la politique de l'emploi public qui s'impose constituerait un facteur de relance de créations d'emplois et de réduction des déficits. La précarité est inacceptable pour les

personnels et nuit au bon exercice des missions de SP. C'est pourquoi la FSU fait de la lutte contre la précarité et de l'exigence de recrutements de titulaires à la hauteur des besoins un des axes essentiels de son action syndicale. Elle combat la conception managériale de la gestion des personnels qui soumet le déroulement normal des carrières à un « mérite supposé » et remet en cause les statuts.

**La FSU appelle à l'extension des droits et libertés, à la lutte contre toutes les discriminations, contre le racisme, la xénophobie et le sexisme sous toutes ses formes.** Elle s'oppose résolument à la répression et la criminalisation des mouvements sociaux. Elle exige l'arrêt des expulsions des enfants et des jeunes scolarisés et de leurs familles et une régularisation massive des sans papiers. Elle dénonce les politiques de tout sécuritaire qui privilégient la répression et l'incarcération plutôt que l'éducation, particulièrement vis-à-vis des jeunes les plus en difficulté.

**La FSU appelle à une réforme immédiate des règles régissant la représentativité et le dialogue social,** en la fondant sur une représentativité déterminée par le vote librement exercé par les salariés et sur le principe d'accords dont la validité reposerait sur la signature d'organisations représentant une majorité des salariés concernés. Elle appelle à la défense et à l'amélioration de tous les droits syndicaux. Elle s'opposera à toute limitation du droit de grève.

**C'est autour de ces axes précisés et développés dans les textes votés par son congrès que la FSU mènera ses luttes et interviendra dans le débat public.**

Sur toutes ces questions tout comme sur l'avenir du syndicalisme, elle appelle l'ensemble du mouvement syndical sans exclusive à débattre et travailler ensemble pour échanger les points de vue et construire des convergences et des actions communes. Elle prendra toutes les initiatives dans ce sens.

Marseille, le 2 février 2007



**Mais où en est donc la fracture sociale ?**

Alors que son premier geste, s'il est élu, sera de faire voter une loi anti grève, le candidat Sarkozy n'hésite pas à endosser les habits de Blum et de Jaurès ! De bien trop grands habits pour un si petit imposteur !



**Témoignage**

**Qu'ai-je appris à Marseille ?**

En particulier qu'il faut être capable, pour voir ses amendements pris en considération, de savoir ne pas aller trop loin et qu'il vaut mieux parfois, pour voir écrit ce à quoi l'on tient ardemment, une formulation incomplète, peut-être insatisfaisante, que rien du tout... Ce fut, à ce propos, rageant pour moi que nous ne puissions nous battre sur le CCF autant que notre mandat nous le permettait. Toutefois, nos interventions ont quand même fait bouger le texte dans notre sens. Il faut dire aussi que le sérieux du travail fait par nos camarades du BN dans les secteurs de la fédération porte maintenant ses fruits et que le « petit » SNETAP n'est pas un interlocuteur négligeable. Je sais par expérience que beaucoup d'énergie est parfois nécessaire au CDFN, ou dans les commissions du congrès, pour défendre nos mandats face à certains « mastodontes », et à certains militants chevronnés et reconnus...

**Qu'ai-je apprécié ?**

Notre souci constant de comparer les motions et amendements avec nos mandats, même si parfois nous avons été pris de court. Cette exigence de morale intellectuelle est très importante pour moi et j'ai aimé nos discussions et même nos atermoiements, car ils étaient la preuve que nous cherchions ensemble à être cohérents avec ce que nous défendons, et ce n'est pas si facile que cela dans un congrès de 5 jours !

Et puis notre fonctionnement un peu « clanique » qui nous a permis ce travail et aussi de bonnes parties de rire, ce qui, je l'avoue, n'est pas la moindre des raisons du plaisir que j'ai pris à participer à ce congrès !

Sylvie Debord

Secrétaire régionale Bourgogne

Philippe BRIAND  
Ancien Ministre  
Député d'Indre-et-Loire  
Maire de Saint-Cyr-sur-Loire

PAB/BL/1518

QUESTION ECRITE

Monsieur Philippe Briand appelle l'attention du ministre de l'Agriculture et de la Pêche, sur les difficultés que rencontre actuellement l'enseignement agricole public au regard des moyens qui lui sont alloués pour remplir sa mission.

Il lui rappelle que l'enseignement agricole public obtient d'excellents résultats quant aux débouchés qu'il offre, puisque 3 élèves sur 3 trouvent un emploi en sortie de formation tant scolaire que dans la filière professionnalisante.

Il lui indique cependant que les moyens envisagés dans le cadre du prochain budget semblent ne pas permettre d'appliquer les référentiels de formation prévus par la loi, et notamment de mettre en œuvre les dédoublements de classes prévus au-delà de 25 élèves, ainsi que les travaux pratiques et dirigés qui contribuent le plus - chacun le sait - à l'apprentissage actif des savoirs.

Enfin, il souligne que la réduction de la dotation globale horaire a conduit les chefs d'établissement à ne plus assurer les heures de soutien, pénalisant ainsi le travail des élèves les plus en difficultés, issus des familles, dans la majeure partie des cas, les plus modestes.

Il lui demande donc ce que le gouvernement compte faire pour remédier à cette situation et à la vive inégalité des élèves, parents d'élèves et corps enseignant de l'enseignement agricole public.



Philippe BRIAND



JEAN-PIERRE SUEUR

SÉNATEUR  
DU LOIRET

ANCIEN  
MINISTRE

Question Ecrute

Orléans, le vendredi 15 décembre 2006

M. Jean-Pierre SUEUR appelle l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, sur le plafonnement des recrutements qui s'applique aux établissements publics d'enseignement agricole. Ce plafonnement a deux conséquences négatives. D'une part, il conduit certains établissements à ne pas accueillir des jeunes qui souhaiteraient très légitimement y suivre leurs études et, d'autre part, il conduit à refuser à un certain nombre d'élèves la possibilité de redoubler. Il lui demande en conséquence s'il compte revoir ce plafonnement afin de mettre fin à ces deux conséquences négatives.



## Budget 2007

# Le Snetap e

L'action « budget 2007 » conduite depuis octobre par le SNETAP-FSU, faute d'avoir débouché sur une inflexion de la loi de finances dans sa partie « Mission Enseignement Scolaire », s'est traduite par une interpellation sans précédent des parlementaires, qui devrait pouvoir porter ses fruits dans les semaines à venir pour une réelle prise en compte de l'Enseignement Agricole Public par les candidats à la présidentielle - par certains tout au moins !

Le bilan étape établi lors de notre dernier Conseil Syndical National des 17 et 18 janvier 2007 avec les secrétaires régionaux fait état :

- D'un envoi massif de courriers aux parlementaires dans 15 régions sur 22.
- D'une cinquantaine de rendez-vous effectifs.
- D'une dizaine de courriers au ministre.

- De huit interventions au Parlement en novembre, décembre et janvier (deux à l'Assemblée et 6 au Sénat, dont une spécifique pour l'Enseignement Supérieur Agricole Public) ; cinq interventions du PC, trois du PS, deux de l'UMP et une de l'UDF (rapport Férat à l'appui).
- Et une dizaine de questions écrites parues au Journal Officiel.

Merci au travail militant partout où il a pu avoir lieu... et bon courage à tous pour ce qu'il nous reste à faire !  
Mais ne dit-on pas que « la pédagogie, c'est l'art de la répétition »...  
Il semblerait que ça commence à rentrer, et le contexte s'y prête, alors à nous de maintenir la pression !

Frédéric Chassagnette  
Membre du Bureau National



# st intervenu sans relâche

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17/11/2006

### Première séance

● **M. Charmard (UMP Vienne) :** « Vous n'êtes pas en charge de l'enseignement agricole, mais beaucoup d'entre nous s'étaient émus, l'année dernière, de ce que l'État n'avait pas tenu au plan budgétaire ses engagements pour les maisons familiales rurales. C'est fait, et j'en remercie les deux ministres. Quelques progrès restent toutefois à accomplir, dont une meilleure prise en compte du nombre réel des élèves. Nous voudrions aussi connaître les raisons de la forte réduction, au cours des cinq dernières années, des crédits de formation dans l'enseignement agricole public. »

### Absence de réponse.

17/11/2006

### Deuxième séance

● **M. Yves Durand (PS du Nord) :** « Le 9 novembre dernier, M. Germinial Peiro a interrogé votre collègue de l'agriculture sur l'enseignement public agricole. Actuellement, 62 % des élèves de l'enseignement agricole sont dans le privé, alors que l'équilibre prévu était de 45-55. Non seulement on en est loin, mais en outre l'écart ne cesse de se creuser et les moyens financiers et humains baissent. Je suis désolé, Monsieur le ministre, de parler encore de suppressions de postes, mais derrière les chiffres, il y a la vie des établissements. Vont-ils donner plus de moyens à l'enseignement public agricole ? M. Bussereau n'a pas répondu. Peut-être le ferez-vous. »

**M. Gilles De Robien, Ministre de l'Éducation Nationale :** « Je me sens totalement concerné par la question, même si elle ne dépend pas entièrement de mon ministère. L'an dernier, après discussion avec mon excellent collègue Dominique Bussereau, nous avons fait un effort exceptionnel de 1,5 millions d'euros. Nos sommes totalement solidaires dans notre soutien à l'enseignement agricole, qui est de très grande qualité. Si M. Bussereau

me fait part de difficultés particulières, nous aurons évidemment une réponse commune. »

(...)

● **M. Yves Durand (PS du Nord) :** « Monsieur le ministre, vous venez de dire que vous aviez fait un effort pour l'enseignement privé agricole. Je vous rappelle que nous avons demandé tout à l'heure un effort pour l'enseignement public agricole ! »

### Absence de réponse.

## SENAT - Débat sur la « mission enseignement scolaire » - 04/12/2006

● **Annie David (PC Rhône Alpes) :** (...) « Quant à l'enseignement agricole, public ou privé, il subit lui aussi des diminutions. Mais je souhaite insister sur la baisse des moyens octroyés à l'enseignement public. Tant en postes, en dotations globales horaires, en enseignements facultatifs qu'en formation continue, ces moyens ont été réduits comme peau de chagrin depuis 2003, ce qui a contraint plusieurs établissements à refuser des élèves.

À ce propos, monsieur le ministre, je tiens à votre disposition une pétition exprimant la colère des personnels de l'enseignement agricole public, déjà signée par un peu plus de 2 200 personnes auxquelles s'ajoutent chaque jour de nouveaux signataires. »

## SENAT - Séance questions orales au gouvernement 30/01/07

### Difficultés des établissements d'enseignement technique agricole

**Mme Marie-France Beaufile (PC Indre-et-Loire) :** « Nous assistons, depuis 2003, à une dégradation constante des moyens alloués à l'enseignement technique agricole public ; cela a été évoqué à plusieurs reprises par les personnels et a été rappelé dans cette assemblée, en particulier lors du vote du budget.

Toutefois, il semble que M. Bussereau ne soit pas très réceptif à ce qui est martelé depuis trois ans. En effet, il persiste dans une politique qui ne fait qu'aggraver la situation de l'enseignement agricole, dont tout le monde reconnaît la qualité et l'efficacité en termes de débouchés.

Lors d'une précédente discussion, M. le ministre de l'Agriculture et de la pêche ne reconnaissait que la suppression de huit emplois pour l'enseignement public agricole dans le budget pour 2007. Mais ce sont, en réalité, 548 emplois qui auront disparu depuis le début de la législature, dont 48 pour le budget 2007.

(...)

● **Bernard Piras (PS Rhône Alpes) :**

(...) Ces faits, au demeurant incontestables, devraient nous inciter au plus grand optimisme pour l'avenir de l'enseignement agricole. Paradoxalement, la réalité est tout autre : un sentiment de profond malaise, pour ne pas dire de mal-être, est ressenti au sein de l'ensemble des établissements, répartis sur tout le territoire, notamment dans les zones de l'arrière-pays. J'ai rencontré plusieurs représentants des personnels : qu'ils émanent du public ou du privé, ils expriment chaque fois le même abattement et la même incompréhension devant la destruction, année après année, de ce si bel outil éducatif. Si vous en doutez, monsieur le ministre, je vous recommande la lecture de l'excellent rapport d'information de notre collègue Françoise Férat.

(...)

Je vous invite vivement à vous rendre chacun de votre établissement de votre département afin de prendre conscience du désarroi qui y règne. D'ailleurs, monsieur le ministre, je ne doute pas que vous et votre collègue ministre de l'agriculture

auriez à cœur d'aller « sonder les âmes » au sein des établissements de la Somme et de la Charente-Maritime ! Si mon propos vous semble quelque peu alarmiste, il est parfaitement justifié par la teneur de mes échanges avec les personnels des établissements drômois. Par exemple, la limitation des effectifs à 24 élèves par classe se traduit pour l'un par une diminution de 50 à 60 élèves sur 360 actuellement et, pour l'autre, par le non-accueil de 32 élèves pour un effectif actuel de 425 élèves.

Cette réduction a pour effet d'augmenter le coût de l'élève formé et d'induire des difficultés financières très importantes pour l'équilibre de fonctionnement des établissements concernés.

## Le lycée agricole de La Saussaye mobilisé pour le vote du budget



HIER, À SOURS. Une délégation, composée de différents personnels du lycée, a remis une pétition au député François Huzwart.

« Cette année, nous avons mis en place des heures de tutorat et de soutien pour les classes de seconde, parce que nous avons une volonté réelle d'accompagner nos élèves et de les faire réussir, mais le bénévolat... n'a qu'un temps ! » Parce qu'ils se disent véritablement impliqués dans le parcours et la réussite éducative des jeunes, les personnels du lycée agricole de La Saussaye, à Sours, à l'instar de l'ensemble des établissements agricoles publics français, sont allés, hier, à la rencontre des parlementaires pour évoquer leurs doléances. Dans le cadre du budget alloué par le ministre de l'Agriculture aux lycées agricoles — débattu dans les jours qui viennent — une action a été menée par les syndicats sur l'ensemble du territoire pour revoir la copie... à la

hausse. « Entre 2001 et 2006, le budget a baissé de 2,8 millions d'euros », constate ce professeur qui, avec ses collègues, a été reçu par le député-maire de Nogent-le-Rotrou, François Huzwart. Conséquences d'une enveloppe en constante régression : « Des classes d'enseignement pour certaines matières afin de n'avoir qu'un seul prof' au lieu de deux ; des absences ne sont pas remplacées ; on fragmente des cours, etc. »

La pétition remise au député hier midi portait 80 signatures environ, sur la centaine de personnels du lycée. François Huzwart s'est engagé à formuler une question écrite officielle au ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau, dès la semaine prochaine, sur la place de l'enseignement agricole public.

G. I. G.

## Effectifs à la rentrée 2006

# Un ostracisme auquel la majorité devra répondre



L'analyse faite des données reçues des sections n'est pas exhaustive compte tenu des informations disponibles et consultables sur le site de l'enseignement agricole « Chlorofil ». Je me contenterai donc de vérifier pour votre information, comment le gouvernement applique la mission d'insertion scolaire assignée par la loi.

Si dans un premier temps, cette mission était réservée au seul service public – Cf. le 13<sup>e</sup> alinéa du préambule de la constitution rappelant qu'il est un devoir de l'Etat de permettre à tous l'accès à l'instruction, à la formation et à la culture dans le service public laïque et gratuit –, elle a été ensuite élargie à l'enseignement privé par la loi relative au développement des territoires ruraux (loi Bussereau-Forissier). En fait, si le budget contraint ne permet pas au service public d'assurer pleinement ses obligations, en revanche le gouvernement semble en mesure de le permettre à l'enseignement privé. C'est donc davantage l'objet d'un choix politique que d'une mauvaise excuse budgétaire que nous allons tendre à démontrer !

Pour un échantillon de 8 621 élèves accueillis à la rentrée 2006 dans les établissements publics comptabilisés par l'enquête (1), il en ressort :

● Que 1 233 élèves (2 400) [2] soit 14,3 % ne sont pas financés

et donc qu'un nombre bien supérieur d'élèves ne bénéficient pas des dédoublements prévus par le cadre réglementaire.

● Que 201 élèves (800) [2] soit 2,3 % n'ont pas pu être accueillis par le service public d'enseignement agricole et ont dû se résoudre pour nombre d'entre eux à la seule perspective pour satisfaire à leur choix d'orientation, d'opter pour des établissements privés.

Les élèves refusés affectent plus particulièrement les classes d'accueil (seconde GT, seconde Pro, et classes de première), ils sont 163 (320) [2] et représentent 1,89 % de l'effectif entré en formation. Ce chiffre s'il tend à démontrer que l'EAP n'a rien perdu de son attractivité produit en revanche au SNETAP un sentiment de colère incommensurable quand parallèlement, il est utilisé pour justifier le rééquilibrage budgétaire au profit des seuls établissements privés.

En cette période où la campagne électorale se focalise sur des considérations sans consistance, voilà un sujet qui nous concerne au plus près tant il conditionne l'avenir du service public d'éducation et ses personnels. Alors, posons aux candidats qui sollicitent nos suffrages, la question de la place qu'ils entendent assigner à l'enseignement agricole public afin qu'il assume pleinement sa mission d'insertion scolaire !

Serge Pagnier

(1) – Enquête de rentrée proposée par le SNETAP aux sections d'établissement à laquelle 54 sections syndicales ont répondu, soit un champ couvrant le quart des lycées publics en augmentation des réponses de près de 60 % par rapport à la précédente rentrée scolaire ce dont nous devons nous féliciter. (2) – L'enquête portant sur le quart des établissements, les chiffres entre parenthèse correspondent à une extrapolation des retours de l'enquête.

## Déconcentration

# Un recul de représentativité

Les modalités d'organisation de la révision du 4<sup>e</sup> Schéma, l'examen déconcentré des évolutions des structures et les conditions de l'élaboration de certains PREA (projets régionaux de l'enseignement agricole) marquent de profonds reculs de la démocratie représentative et en corollaire des orientations extrêmement inquiétantes.



## Occultation des interventions des partenaires sociaux

... au profit de celles tenues par des invités choisis ne représentant qu'eux-mêmes

A l'occasion de la révision du 4<sup>e</sup> schéma prévisionnel des formations, la DGER a décidé de déconcentrer dans des réunions interrégionales, une partie des débats sur des sujets limités mais cependant de fond, notamment, la place de l'apprentissage dans le 4<sup>e</sup> schéma...

Il a donc été demandé aux organisations syndicales représentées au CNEA de désigner deux représentants pour chacune des réunions interrégionales et cela quel que soit le nombre de régions concernées. Ce mode de désignation tend à gommer ainsi la représentativité propre à chacune des organisations. Le SNETAP a donc sollicité chacun des secrétaires régionaux pour qu'ils postulent. Ainsi mise devant le fait accompli, l'administration a dû accepter de convoquer les représentants désignés par le Snetap. Mais plus grave encore, les remontées à Paris des conclusions de chacune des réunions qui se sont tenues, ne sont pas fidèles à la nature des débats. Ainsi, après



# la démocratie ive



les deux premières réunions qui se sont tenues à Limoges et à Amiens, la DGER a retenu la volonté – soit disant exprimée – d’envisager d’ouvrir plus largement le mixage des publics de la formation initiale scolaire avec ceux de l’apprentissage. C’est ainsi qu’elle entendait occulter le débat contradictoire mené par nos représentants en région (qui y sont allés avec des mandats et une représentativité majoritaire renouvelée par la dernière consultation générale) au profit de propos tenus par des invités parfois zélés des administrations ne représentant qu’eux-mêmes.

## Instauration d’une nouvelle gouvernance

### ... qui tend vers la « baronisation » de l’Etat !

Concernant l’examen des évolutions des structures désormais

déconcentré, la procédure définie et validée par le CNEA ne semble plus être pour l’ensemble des autorités académiques, la règle qui s’impose à tous et le PREA (projet régional de l’enseignement agricole) cadre de la réflexion pour chacun des établissements, serait rendu accessoire. Ainsi, avons nous pu recenser nombre de régions qui ne disposaient toujours pas de PREA lors de cet exercice alors même qu’elles avaient laissé entendre l’an dernier que leur PREA était très avancé dans son élaboration pour justifier leur candidature à l’expérimentation de la déconcentration. En l’absence de ces outils et compte tenu de la mauvaise foi opposée aux représentants des personnels SNETAP qui ont revendiqué le respect du calendrier tel qu’il est défini dans les modalités, nous pouvons très légitimement craindre « *le fait du prince* » de ces nouveaux barons. Aussi, le retard pris sur le calendrier tend à déconnecter les con-

séquences d’une politique sur les évolutions de la carte scolaire, de la responsabilité des parlementaires dans le vote du budget. Nous sommes donc bel et bien confrontés en région à une nouvelle gouvernance qui tend vers la « baronisation » de l’Etat déconcentré !

## Octroi de primes de performance

### ... qui prêtent à l’externalisation des missions de service public

L’élaboration des PREA est en cours dans bon nombre de régions, avec des fortunes diverses. Dans la plupart des régions les représentants des personnels sont exclus des groupes d’élaboration, leur présence étant assimilée à une lourdeur du dispositif, l’autorité académique leur préférant souvent les directeurs des établissements privés.

Mais aussi, avant même que le 4<sup>e</sup> schéma ait pu arrêter les indicateurs de gestion que le débat national retiendra comme opportuns, des DRAF tentent d’en introduire de nouveaux comme par exemple celui du « *coût moyen des élèves de l’enseignement public* » qui ne vise à mesurer que la seule performance du service public comme si l’enseignement privé n’émargeait pas aux financements publics. Serait-ce un aveu d’impuissance à obtenir la transparence requise auprès des établissements privés ou un choix délibérément libéral de la part de ces DRAF ?

Enfin, alors que l’autorité académique a l’obligation stipulée par la Constitution d’organiser le service public et donc de communiquer à son égard, certaines autorités académiques avaient envisagé de confier cette mission à un GIP (groupement d’intérêt public) qui serait chargé de communiquer non

sur le seul service public mais sur l’enseignement agricole pris dans sa globalité. Une intervention du SNETAP a stoppé ce processus par la dénonciation du financement de la promotion du privé à partir de deniers publics de l’Etat. Faut-il déduire de ces dérives que les primes de performance versées aux autorités académiques sont proportionnelles aux missions qu’elles auraient réussi à externaliser vers l’enseignement privé ?

Ce sont ces errements prévisibles, de nature à casser le pacte des valeurs républicaines d’égalité d’accès de tous à un enseignement public, gratuit et laïque sur l’ensemble du territoire qui avait conduit le SNETAP à s’opposer à une telle déconcentration. Sans renoncer à l’idée d’un retour au respect de ces valeurs garanties par un cadre national applicable par tous, les personnels de l’enseignement agricole public, avec le SNETAP, doivent en premier lieu, reconquérir au niveau déconcentré la représentation démocratique qu’ils avaient réussi à instaurer au niveau national après plusieurs années de lutte. La représentation nationale du Sénat et l’Assemblée Nationale n’est d’ailleurs pas mieux considérée quand le seigneur de Bercy décrète des annulations et gels de crédits sur un budget avant même qu’il ne soit voté... Quelle place désormais, reste-t-il à la démocratie représentative et de ce fait à la **Démocratie** ?

**Avant d’envisager de nouvelles formes de démocratie, il est affligeant de constater que consécutivement à la mise en place de la réforme de l’Etat., elle a reculé. C’est parce que nous y restons tous très attachés que tous ensemble nous devons lutter pour la reconquérir !**

Serge Pagnier

# Rencontre avec M. Maragnani, inspecteur Quel avenir pour la coop

Rencontre à la permanence du Snetap à Paris avec M. Maragnani, inspecteur de la mission de la Coopération Internationale. « Il faut de la cohérence et des actions coordonnées », M. Maragnani.



Cette rencontre est à l'initiative du collectif « Vie Internationale » du SNETAP-FSU. Le volet coopération internationale porte un regard et une réflexion sur les orientations de la DGER en matière de Coopération Internationale.

L'objectif de la rencontre était de croiser les regards sur les orientations de la mission dans une période marquée par des bouleversements profonds :

- restructuration du bureau de la coopération internationale ;
- déconcentration des moyens ;
- priorité pour l'Europe et les pays entrants ;
- évaluation de la mission par l'inspection (rapport de décembre 2005) ;
- déclarations de M. Thibier sur la dimension internationale des systèmes éducatifs.

La rencontre a permis d'aborder quatre points :

- la dimension internationale dans la formation ;
- la déconcentration
- le pilotage national
- la cohérence et la coordination des actions.

## La dimension internationale dans la formation

Les déclarations du précédent DGER Michel Thibier et les propos tenus dans le rapport d'Inspection de décembre 2005 « nous ne pouvons plus nous limiter à favoriser des savoir-être particuliers (ex : ouverture sur le monde ....). Il faut une dimension internationale des systèmes éducatifs », ont



servi d'introduction à la rencontre. Sur ce point l'inspecteur dresse un historique de la mission en précisant qu'entre 1984 et 2000 les orientations ont beaucoup évolué. En 1984, la mission était orientée sur l'aide au développement et s'appuyait sur les idées du ministère de la coopération. Les années 90 ont marqué un tournant (conjonctions politiques, relations internationales avec le CEE, début des programmes Européens, chute du mur de Berlin...).

**En conséquence :**

- De nouvelles opportunités financières apparaissent.
- De plus en plus d'activités à caractère européen et les actions avec le Sud sont de moins en moins importantes.
- Le BCI s'est trouvé investi de toutes les activités de coopération internationale qui ne sont plus des actions de coopération au sens premier du terme. La circulaire de 2001 renforce cela et donne de la cohérence en prenant en compte toutes les activités internationales.

En ce sens, le voyage d'étude ou le séjour linguistique participe à la formation du jeune. « On ne peut pas éduquer un jeune sans que l'aspect international soit de plus

en plus présent dans le parcours de formation. C'est la dimension internationale qui se fonde dans la mission de formation ».

## SNETAP ● Quelle est la différence entre les programmes de mobilité et la coopération ?

**Inspection ●** La coopération internationale consisterait en l'appui et le conseil au pays. La nécessité de clarifier et de limiter les missions formation et coopération internationale apparaît évidente.

Pour le SNETAP la coopération internationale est un acte pédagogique fort, avec l'élève au centre, qui apporte et reçoit. C'est la priorité.

Sur ce point M. Maragnani rappelle que l'ensemble de la DGER a un devoir de solidarité internationale.

## Quelle est alors la place de l'élève « dans ce devoir de solidarité » ?

**Inspection ●** On n'a pas le droit de faire un voyage dans un pays en voie de développement uniquement pour nos élèves. Il faut être capable de donner car les populations attendent de nous.



# Évaluation internationale ?

## C'est le cœur du problème...

**Inspection** ● Il faut absolument éviter la destruction et les actions incohérentes avec le SUD. Cela signifie ne pas travailler isolé dans son établissement et afficher des actions cohérentes dans un pays. Le cas des villages où il existe plusieurs ONG, plusieurs associations qui ne travaillent pas ensemble est fréquent et favorise la déstructuration locale et nationale. Il faut absolument rechercher la coordination en s'appuyant sur les réseaux géographiques de la DGER qui apportent des informations et qui se posent la question de la cohérence des actions. Aujourd'hui, notre champ de compétence c'est l'enseignement et la réciprocité, qui n'est pas l'identité : il faut répondre aux besoins.

## La déconcentration

### Quelles sont les conséquences de la déconcentration et de la décentralisation ?

**Inspection** ● De plus en plus de conseils régionaux ont des actions de coopération décentralisée en Europe (de l'Ouest et pays entrants) et dans les pays en voie de développement. Les régions ont besoin de l'Enseignement Agricole Public pour la définition de politique comme appui pour mettre en place des programmes. C'est le cas par exemple en Picardie pour un programme d'appui avec une région du Bénin. D'autres régions s'impliquent directement dans l'octroi de bourses de stages. 49 % des financements pour les stages à l'étranger proviennent des régions (pourcentage différent selon les régions)

**Cela pose le problème des choix pédagogiques qui de fait sont liés aux orientations des régions. Le risque est qu'il faille adapter les choix pédagogiques aux orientations politiques**

**Inspection** ● Cela soulève aussi la question de l'équité envers les élèves sur l'ensemble du territoire national : les choix et les financements d'actions dépendront des politiques régionales et de fait seront très différemment d'une région à l'autre.

## Le pilotage national

### Quel pilotage national est pertinent par rapport aux Conseils Régionaux et aux SRFD, et quels sont la place et rôle des chargés de mission en région ?

**Inspection** ● La place des chargés de mission est très différente d'une région à l'autre, mais tous les chargés de coopération internationale ont des relations importantes avec les conseils régionaux.

Il n'y a pas de vrai pilotage national pour les chargés de mission, et le SRFD a de moins en moins de moyens pour suivre et coordonner.

La question des moyens au niveau des régions est centrale ainsi que dans les établissements où chacun fait ce qu'il veut, bénévolement, sans affichage particulier.

### Il y a un paradoxe entre les priorités, les orientations et les moyens : concernant les priorités nationales :

### Il y a des priorités nationales qui sont géographiques

**Inspection** ● Oui, les priorités dépendent à la fois du ministère des affaires étrangères et du bureau des politiques européennes et internationales du MAP.

La DGER, à partir de ces priorités, définit des zones avec des pays prioritaires. Les bourses de stage sont améliorées si les jeunes font le choix des pays prioritaires pour la DGER.

### Est ce que l'enseignement doit se soumettre aux priorités politiques du MAE et du MAP ?

Quelle place pour les choix pédagogiques qui ne relèvent pas des priorités nationales ?

**Inspection** ● Il faut faire attention à la liberté pédagogique. L'action ne doit pas être individualiste mais d'un point de départ collectif.

C'est du devoir du ministère de donner des priorités mais qui ne sont pas des exclusions.

C'est du devoir des enseignants de rendre compte au pays d'accueil de leur mission; de son objet car nous sommes des fonctionnaires avec un ordre de mission. Il faut faire la différence entre fonctionnaire et ONG.

### Sur la question des priorités : l'élève est formé pour avoir un esprit critique, la fonction enseignante ne nous permet pas d'accepter la moindre instrumentalisation

Concernant les missions effectuées par les agents du ministère, elles nécessitent une évaluation. Beaucoup de missions échappent à l'évaluation de la politique publique.

Un débat sur la mission, ses orientations et son évaluation serait souhaitable en CTPM en deux temps : dans un premier temps sur l'orientation et l'évaluation ; et dans un deuxième temps sur la structuration et les moyens.

**Inspection** ● On a tout à gagner d'un débat et d'une lisibilité.

### Quel est le rôle de l'inspection dans le pilotage national ?

**Inspection** ● L'inspection a un rôle d'appui et de conseil à la demande pour un projet d'établissement par exemple (cas en Limousin et en Champagne-Ardenne).

Elle a aussi une fonction d'évaluation à la demande du Directeur Général.

La mission est regardée de près ces temps-ci. Cela permet la défense de la mission et la sauvegarde de quelques moyens pour les réseaux.

L'inspection travaille aussi avec le pôle de coopération internationale à Montpellier. Le pôle a pour rôle la régulation des actions et l'ingénierie. Il a un rôle d'expertise, d'écoute des commandes des partenaires étrangers. Puis dans un deuxième temps, il analyse les commandes et fait appel aux établissements.

Son deuxième rôle est de répondre à la demande des étudiants étrangers souhaitant venir en France.

## La cohérence et la coordination des actions

### Le niveau de responsabilité pose problème par rapport à la cohérence et à la coordination des actions

**Inspection** ● Aujourd'hui des partenariats multipolaires existent avec les réseaux, les conseils régionaux, les SRFD. Le national doit donner priorités, les régions doivent jouer leur rôle, les réseaux doivent jouer leur rôle aussi. La cohérence passe par un système d'information national organisé. Des circulaires, des notes de service peuvent apporter des informations émanant de la FAO, du MAE, du MAP, des projets dans les établissements...

Enfin la DGER doit avoir un rôle d'évaluation obligatoire pour établir la cohérence.

La rencontre s'achève sur ce point. Le collectif « Vie Internationale » rapportera les éléments du débat lors du prochain CSN.

**Laurence Dautraix**

Pour le Collectif Vie Internationale



## Enseignement public/privé

# Des données révélatrices

Sur le site du ministère de l'Éducation Nationale dans « repères et statistiques » édition 2006, apparaissent des données, oh combien inquiétantes, sur le degré de mixité sociale à l'école et sur les choix stratégiques et financiers de l'enseignement privé.

### Répartition de la population scolaire

	Effectif total (en élèves)	Public	Privé
Nombre d'écoles à classe unique	4 775	97,10 %	2,90 %
Intégration scolaire	47 595	94,00 %	6,00 %
Enseignement adapté	103 668	96,10 %	3,90 %
Élèves de nationalité étrangère	611 146	94,70 %	5,30 %

### Education prioritaire

À la rentrée 2005 elle était assurée exclusivement par l'enseignement public à travers 8335 écoles publiques ou établissements publics de second degré.

### Taille moyenne des établissements (nombre des élèves)

Etablissements	Public	Privé
Collèges	490	361
Lycées	1 004	390
Lycées d'ens. professionnel	430	182

### Origine socio-professionnelle des élèves du second degré

Origine	En public	En privé
Très favorisée	19,2 %	31,5 %
Défavorisée	39,7 %	23,3 %
Classe moyenne	41,1 %	45,2 %

### Bourses du second degré

1 329 642 bénéficiaires :  
 - Public : 25,6 % ;  
 - Privé : 12,7 %.

### Taxe d'apprentissage (moyenne par élève)

- Public : 112 euros ;  
 - Privé : 373 euros.

### Conclusions

La décentralisation des financements, la prolifération des services éducatifs annexes et payants, sont des caractéristiques des inégalités à l'école. C'est la dégradation des conditions économiques et sociales, chômage, précarité, pauvreté, ruptures familiales, qui participent à l'accroissement des inégalités : les écoles en milieu défavorisé pour les pauvres, les écoles en milieu favorisé pour les riches. **L'école privée** recrute 76,7 % dans les couches sociales favorisées et 23,3 % dans les couches sociales défavorisées. **L'école publique** recrute 60,3 % dans les classes moyennes et favorisées et 39,7 % dans les couches sociales défavorisées. Ces données statistiques démontrent s'il en était besoin que la politique menée en matière d'éducation dans notre pays ne va pas dans le sens d'une véritable égalité des chances. Il serait intéressant, parallèlement à cette enquête, qu'il en soit également menée une au ministère de l'Agriculture...

Jean Cesbron

# Décentralisation des T

# Le travail c

A l'issue de la réunion du collectif TOS du Snetap du 16 janvier dernier, les participants (Fabien Thomas, Manuel Soto, Josette Tronche, Frédéric Brunet, Jean Luc Giely, Philippe Mougdon, Guillemette Denis, Monique Bourrely, Martine Roffat) ont décidé d'organiser des rencontres, sous forme de stage de formation syndicale à destination de tous les nouveaux élus en région. Cette formation se déroulera les 21 et 22 mars prochains.

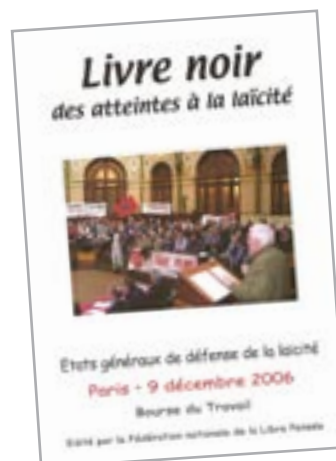


### Au programme

- Bilan des conditions d'organisation des élections en régions et Impressions quant à la tenue des premiers CTP et CHS.
- Relation avec les autres syndicats de la FSU.

## Note de lecture

# Livre noir, des att



Voilà ce que dépensent chaque année l'État et les régions en faveur des religions (voir tableau).

Ces sommes représentent 20 % du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, elles correspondent à plus du cinquième du déficit du budget de l'État. Dans ces conditions le principe fondateur de la séparation des églises et de l'État se trouve largement battu en brèche. L'abrogation de toutes les lois anti-laïques constitue bien un impératif majeur pour préserver la République. Ces chiffres sont issus du « Livre noir des atteintes à la laïcité » il rend compte des états géné-

# OS continue



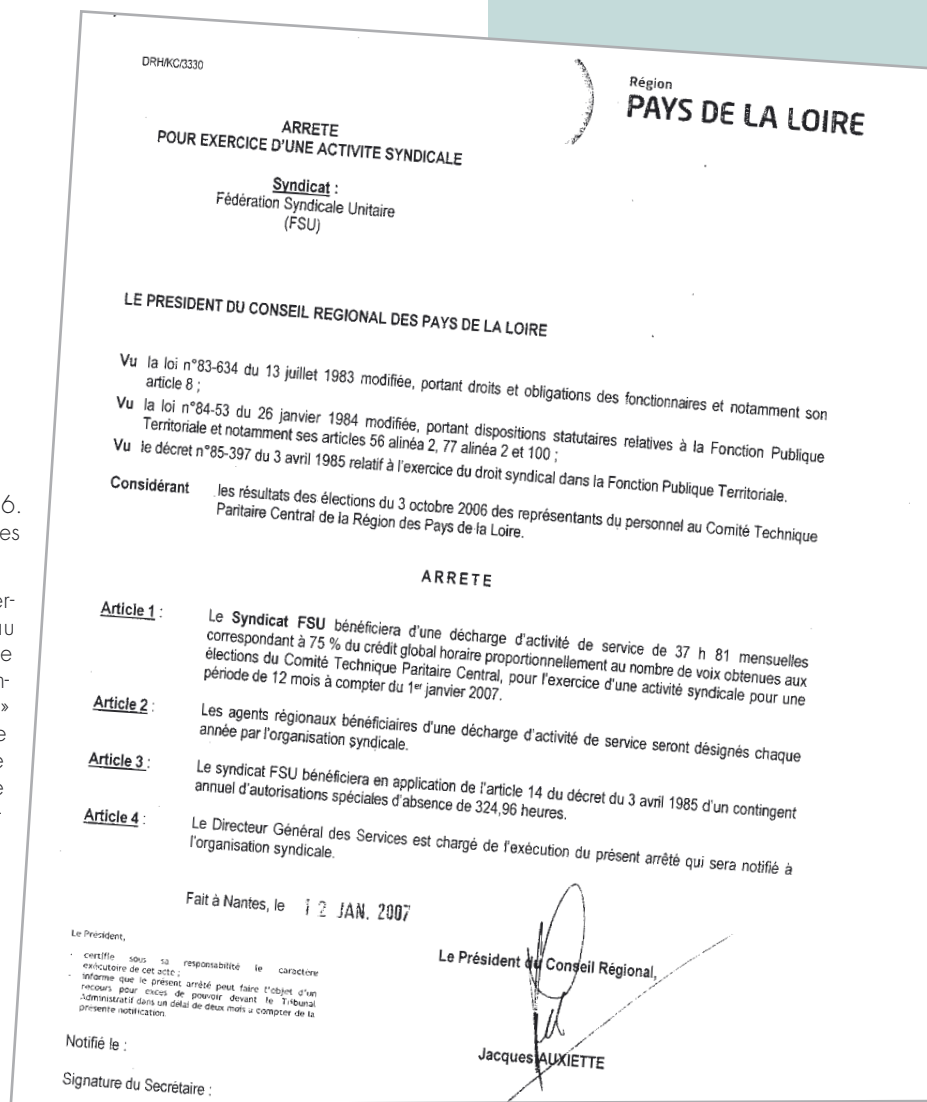
- Comparaison des deux statuts FPE/FPT et le droit d'option.
- Evolution du mandat du congrès d'Amiens.
- Les droits syndicaux à la territoriale.
- Fonctionnement et rôle des différentes instances régionales CTP, CAP, CHS.

Il existe depuis la mise en place du comité de pilotage et du collectif TOS des fiches explicatives sur le

transfert, au nombre de 6. Celles-ci sont consultables sur le site du SNETAP.

De plus, suite à une intervention du SNETAP au CHS ministériel, un groupe de travail appelé « accompagnement des TOS » participe à la sortie d'une note de service conjointe (SG et DGER) plus proche sous la forme d'un fascicule qui devrait permettre à tous les agents de lever un certain nombre de questionnements et d'inquiétudes. Cette note comportera la fiche individuelle officielle du droit d'option.

Par ailleurs concernant les droits syndicaux attribués aux nouveaux élus, les doutes se lèvent peu à peu, voir par exemple ci-contre, la décision rendue par le Conseil Régional des Pays de la Loire.



## Assises nationales des personnels de direction

Après un échange avec leurs représentants, le Bureau National du SNETAP a décidé de tenir des Assises Nationales des Personnels de Direction de l'EAP. Le projet d'ordre du jour de ces assises sera diffusé après la réunion d'un groupe de travail prévu le 20 février. Les Assises devraient avoir lieu le 28 mars 2007 dans les locaux de l'ENGREF à Paris. Le SNETAP invite tous les personnels de direction syndiqués à inscrire d'ores et déjà cette date dans leur agenda.

## eintes à la laïcité

raux de la défense de la laïcité qui se sont tenus à Paris à la Bourse du Travail. Dans ce document on trouve aussi le détail des subven-

tions dont bénéficie l'enseignement agricole privé au titre de la loi Rocard : 1,5 millions d'euros, et des aides : 93 millions d'euros.

A titre de commentaires on remarque que c'est l'enseignement privé qui capte 95% du total des aides, et ce ne sont pas là les seuls fonds publics à aller dans des poches privées, par ailleurs il faut aussi ajouter les 59 milliards d'euros reçus par les entreprises privées (3,5% du PIB).

On s'aperçoit donc que les apôtres des privatisations et de l'ultra libéralisme sont contre les impôts sauf quand il s'agit d'en profiter. Nous doutons fort que ceux qui veulent se faire élire en promettant toujours des baisses d'impôts abandonneront ce type de dépense, parions qu'ils continueront à réduire les crédits du public, comme d'habitude.

Ce déséquilibre favorable au privé ne pourrait qu'empirer si le candidat proaméricain qui veut revoir la Loi de 1905, qui « oublie » de qualifier la Scientologie de secte et dont le frère est au MEDEF, était élu.

Le Livre comprend différentes interventions : celle du président de la ligue de l'enseignement, de syndicalistes, de présidents de fédérations de la libre pensée ...

Il est disponible pour 7 euros à : La Fédération Nationale de la Libre Pensée, 10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris - [www.librepenseeefrance.org](http://www.librepenseeefrance.org)

Jean Cabrol

Estimation en millions d'euros	
Enseignement privé	9 226,50
Aspects fiscaux et sociaux	244,00
Aspects immobiliers	164,00
Subventions diverses	18,30
Concordat / Tom / Aumôneries	54,20
Retraite des ministres du culte d'Alsace et de Moselle	18,00
<b>Total :</b>	<b>9 725,00</b>
- part de l'Etat	84,50 %
- part des collectivités locales	15,50 %

## Espace européen de l'enseignement supérieur

# Le BTSA adoubé

Deux projets de décrets ont été soumis au dernier CNEA pour inscrire le BTSA et les formations post-baccalauréat (CPGE [1]) dans la nouvelle architecture européenne des diplômes, plus précisément dans le cursus LMD (2). **L'obtention du BTSA vaudra acquisition de 120 crédits européens (ECTS [3])** et une attestation descriptive du parcours de formation établie sur la base du référentiel de l'option ou de la spécialité suivie sera délivrée à l'étudiant(e). Des conventions de coopération pédagogique pourront être signées entre les établissements dispensant une formation BTSA et des établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers pour faciliter la poursuite d'études et l'orientation des étudiants dans une autre formation de l'enseignement supérieur.

Pour les CPGE, l'attestation descriptive, qui sera établie sur la base d'une grille nationale de référence, définira le nombre de crédits obtenus dans la limite de 120 pour un parcours complet de formation en 2 ans et de 60 pour un parcours complet en première année. **Seule la réussite à un concours d'entrée dans une grande école vaudra automatiquement l'obtention de 120 crédits.** Des conventions de coopération pédagogique seront passées entre les lycées et des établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers,

conventions qui définiront les règles de validation des parcours de formation et des crédits correspondants. Grossièrement, ce système ne diffère pas beaucoup du système d'équivalences qui existait déjà pour l'attribution d'unités de formation aux élèves des classes prépas.

### Disparité de traitement

Sans contester le principe d'attribution de crédits permettant à un élève de poursuivre ses études ou de changer d'orientation, **le SNETAP a regretté la disparité de traitement entre les élèves de BTSA et ceux des classes préparatoires** au détriment de ces derniers. En effet, la seule obtention du BTSA vaudra acquisition automatique de 120 crédits alors qu'un élève de CPGE ayant accompli la totalité de son parcours de formation et obtenu au moins 10 de moyenne sur les 2 ans n'obtiendra pas automatiquement 120 crédits puisque le nombre de crédits obtenu dépendra de la convention passée entre l'établissement de formation et l'établissement supérieur d'accueil. C'est la raison pour laquelle le SNETAP a voté en abstention sur ce texte.

**A. Blanchard**

[1] – CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles. [2] – LMD : Licence, Master, Doctorat. [3] – ECTS : European Credits Transfer System.

## Bac pro CGEA et BPREA

# Consultation fin mars

**La mise en ligne des nouveaux référentiels de ces deux diplômes pour consultation des équipes pédagogiques est annoncée fin mars.**

## Rénovation des BTSA

# Quel chantier

*La rénovation des BTSA peut être vue indifféremment comme un vrai serpent de mer ou comme le onzième travail d'Hercule... depuis longtemps annoncée, invoquée, désirée, réclamée, la « belle » continue de résister à eux qui veulent l'approcher... Alors que cette rénovation était inscrite dans le 4<sup>e</sup> Schéma National Prévisionnel des Formations – bouclé rappelons le en 2004 - et jugée comme une priorité absolue par tous les partenaires de l'Enseignement Agricole depuis au moins cinq ans, le chantier s'ouvre à peine en 2007 ! Il est vrai que la précédente Direction Générale de la DGER, qui ne faisait guère mystère de son peu d'intérêt pour les affaires pédagogiques, avait bien d'autres soucis domestiques, dont la réorganisation de sa propre maison. A chaque jour suffit sa peine, serions-nous tentés d'ajouter avec indulgence.*



### Double défi

Maintenant lancée, **la rénovation des BTSA doit affronter un double défi** : non seulement retrouver l'attractivité qu'il a perdue – comme l'atteste l'érosion constante des effectifs scolarisés depuis au moins 6 ou 7 ans – tout en gardant une certaine lisibilité, aussi bien pour les élèves que pour les branches professionnelles, dans la nouvelle architecture européenne de l'enseignement supérieur déclinée en 3 grades (voir ci-contre).

Tout en poursuivant les travaux nécessaires pour inscrire concrètement le BTSA dans cet espace européen de l'enseignement supérieur, notamment en révisant l'architecture même du diplôme qui



# er !



sera redécoupée en modules ou unités d'enseignements – permettant la délivrance de crédits –, en organisant la semestrialisation de la formation et en introduisant un « référentiel de compétences » qui servira de charnière entre le référentiel professionnel et le référentiel de formation, la rénovation du BTSa devrait s'appuyer sur des éléments de contexte nouveaux : articulation avec le Bac Techno STAV en amont, diversification des publics – avec un nombre de bacheliers en croissance constante –, prise en compte de la formation tout au long de la vie – *qui reste au demeurant plus conceptuelle que réelle* ! – et nouvelles modalités de délivrance des diplômes introduites par la VAE (1).

Quelques éléments d'information nous ont été donnés par la DGER sur cette rénovation des BTSa : quelle que soit l'option, l'horaire élève sera de 30 heures, la pluridisciplinarité sera renforcée, l'équilibre culture/technique sera conservé, des matières relatives à la « prise de décision », le « management d'équipes » et la « communication » feront leur apparition, et un domaine « pro-

*jet personnel et professionnel* » de l'élève sera introduit à raison d'1 h 30 hebdomadaire.

Une remise à niveau des connaissances, notamment pour les bacheliers professionnels, pourrait s'intégrer dans ce projet personnel et professionnel.

## Plan sur 5 ans

Le calendrier de la rénovation des BTSa qui s'étalera sur 5 ans devrait être connu à la fin du premier semestre 2007. Les BTSa SER et Aquaculture seront les premiers rénovés pour une mise en oeuvre dès la rentrée 2007 et intégreront les nouveaux dispositifs de l'inscription du BTSa dans l'espace européen d'enseignement supérieur (modularisation du cursus de formation, nouveau dispositif d'évaluation, semestrialisation...). A partir de la rentrée 2007, des options de BTSa rénovées coexisteront donc avec des options non rénovées.

Tout en déplorant le retard considérable pris dans le chantier de cette rénovation des BTSa, le SNETAP reste perplexe devant l'apparente carence d'orientation majeure qui guide la DGER dans ce projet. Après avoir laissé entendre que le nombre d'options – aujourd'hui de 16 – serait revu à la baisse au profit d'une transversalité accrue du diplôme, le projet de rénovation affiché n'en fait aujourd'hui plus mention et envisage une rénovation au long cours à raison de 2 ou 3 options par an. L'éta-

blissement des priorités retenues paraît aussi largement discutable : les premières options rénovées (SER et Aquaculture) ne sont précisément pas celles qui sont le plus en panne d'attractivité, quand les options Industries Agro-Alimentaires et Technico-Commercial sont elles au bord du gouffre...

Nous jugeons également inquietant d'envisager l'articulation du BTSa avec le niveau IV à l'aune exclusive du Bac Technologique STAV. On voudrait se couper une jambe qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Enfin, le SNETAP a dit son indignation devant le peu de cas accordé à la promotion de l'apprentissage des Langues Vivantes dans ce projet de rénovation qui, faut-il le rappeler tout de même, s'inscrit dans l'espace européen d'enseignement supérieur... un comble tout de même !

André Blanchard

(1) – VAE : Validation des Acquis de l'Expérience.

## Rénovation des diplômes de la filière alimentaire

La DGER s'est fixée l'objectif de rénover l'ensemble des diplômes de la filière agro-alimentaire dont l'attractivité n'a cessé de baisser ces dernières années. Pour y parvenir, elle a mobilisé le CGAER\* et missionné François Grosrichard, ancien journaliste au Monde et déjà auteur d'un surprenant rapport sur l'Enseignement Agricole paru au printemps dernier, pour expertiser sur le terrain l'articulation entre les besoins des professionnels et l'appareil de formation et dresser une prospective des métiers des industries agro-alimentaires dans les années à venir en anticipant le renouvellement des générations. Le journaliste doit rendre son rapport le 15 avril prochain.

Parallèlement, le ministère de l'Education Nationale a acté la rénovation du Bac Pro BIT, dont la mise en oeuvre est annoncée pour la rentrée 2009. Le chantier vient juste de s'ouvrir, et on ignore à ce jour si le futur Bac Pro BIT conservera toujours trois spécialités ou s'il n'en gardera plus que deux. Les grandes orientations de cette rénovation devraient être connues fin 2007, l'écriture des référentiels se ferait en 2008, et l'accompagnement des équipes pédagogiques se déroulerait sur l'année scolaire 2008-2009. Concernant la rénovation de l'ensemble des diplômes de la filière alimentaire au ministère de l'Agriculture, la DGER n'a pas encore tranché sur l'ordre retenu, et ne sait donc pas si elle commencera par le BEPA ou le BTSa. Une chose paraît acquise, cette rénovation des diplômes de la filière devra impérativement intégrer dans sa réflexion la place et l'avenir du BTA Labo.

CGAER : Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des espaces Ruraux.

## Redoublants du bac technologique

# Du rififi dans le logiciel

*L'informatique deviendrait-elle le cinquième pouvoir ? Quand le paramétrage d'un logiciel permet de modifier discrètement le règlement d'un examen, on est bien en droit de se poser ce genre de question...*

Nous avons été alertés par plusieurs établissements dès l'automne dernier de difficultés rencontrées lors de l'inscription à l'examen des redoublants du baccalauréat technologique. Contrairement aux années précédentes, le logiciel INDEXIA permettait curieusement cette année la saisie des notes de CCF de l'épreuve E1 qui se déroulent en classe de terminale. En réponse aux questions des établissements, le bureau des examens et des certifications de la DGER s'est contenté d'énoncer « que la règle d'inscription veut qu'on garde les deux notes (CCF et épreuves terminales) pour les épreuves E1 et E4 ». Circulez, bonnes gens, il n'y a rien à voir... Or, si les élèves redoublants ont la possi-

bilité en effet de conserver la note de leur épreuve anticipée en E1, ils ne peuvent pas, conformément au règlement de l'examen, conserver la note de l'épreuve en CCF puisqu'elle est subie en classe de Terminale. En effet, l'article 3 de l'arrêté du 12 juillet 2002 mentionne « qu'un redoublant ne conserve aucun résultat des contrôles effectués en classe terminale ». A notre connaissance, et sauf erreur de notre part, il n'y a pas eu de modification ou d'abrogation de cet arrêté.

### Etrange affaire

Devant l'absence de réponse satisfaisante de la part de la DGER, le SNETAP a adressé un courrier à la sous-direction POFE le 28 novembre 2006 pour lui demander des éclaircissements sur cette étrange affaire. La réponse qui nous a été adressée le 8 janvier est pour le moins surprenante... Il est mentionné en effet dans le troisième paragraphe de ce courrier qu'une « pratique » liée à l'usage voudrait que les établissements aient pris l'habitude de n'offrir le maintien que des seules notes des épreuves anticipées pour ces redoublants et pas celles des CCF subis en classe de terminale pour les épreuves E1 et E4. Or, il ne s'agit pas contrairement à ce qui est

écrit dans ce courrier d'un « usage », mais bien de la stricte observance des textes réglementaires, et en l'espèce de l'arrêté du 25 juillet 1995 dans son article 6. Quant à l'analyse conduite par le Bureau des Examens et Certifications sur cet arrêté du 25 juillet 1995 pour justifier la modification de paramétrage du logiciel, nous contestons formellement qu'elle puisse prêter à l'interprétation selon laquelle « la possibilité de maintien des résultats aux épreuves anticipées pourrait se comprendre comme le maintien de la note globale » (note de CCF et note d'épreuve anticipée). L'article 6 dudit arrêté est en effet d'une très grande clarté : s'il prévoit en effet la possibilité de maintien d'une note globale (épreuve ponctuelle terminale ou CCF) pour les élèves redoublants de BEPA, BTA, BTS, A et CAPA, il exclut cette possibilité pour les élèves des bacs STAE et STPA dans son dernier alinéa puisqu'il est précisé que « le candidat ne conserve aucun résultat des contrôles certificatifs effectués en classe terminale et les subit à nouveau ».

### Interprétations fantaisistes

Le SNETAP ne saurait accepter qu'il soit dans le pouvoir d'un logiciel de

« paramétrer » des interprétations fantaisistes de textes réglementaires, quand bien même ce « paramétrage » aurait par ailleurs un objectif d'harmonisation de traitement des candidats redoublants scolarisés et des candidats de statut différent comme le prétend la sous-direction POFE pour justifier ce qui s'apparente quand même à une violation flagrante des textes réglementaires.

Nous nous étonnons aussi que l'Inspection de l'Enseignement Agricole, « en raison des polémiques soulevées » et dans un souci d'apaisement, puisse elle aussi légitimer cette violation en proposant « aux candidats redoublants le libre choix quant au maintien de leur note de CCF de terminale de l'épreuve E1 » dans une instruction qui vient d'être adressée aux CIRSE, aux responsables des examens des SRFD, aux présidents-adjoints du baccalauréat technologique et aux équipes enseignantes, c'est-à-dire en proposant un compromis qui en tout état de cause n'est pas conforme aux textes réglementaires.

Qu'advierait-il si en cas de nouvel échec à l'examen, un candidat ou une famille venait à mettre le doigt sur ce non respect du règlement de l'examen ?

André Blanchard



Communiqué de l'intersyndicale du second degré

## Publication du décret de Robien : face à la provocation, le second degré encore plus déterminé

Le Ministère de l'Éducation nationale a annoncé la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré. Ce décret fait pourtant l'objet d'un refus de l'ensemble de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois. Officialisant ce texte au lendemain d'une grève qui a rassemblé comme celle du 18 décembre plus de 50 % des personnels des lycées et collèges, et à la veille du début des vacances par zone du mois de février, le Ministre de l'Éducation nationale, G. de Robien, qui n'a cessé de nier la mobilisation et d'en dénigrer les raisons, se livre ainsi à une nouvelle provocation.

Refusant toute prise en compte des demandes des personnels et de l'intersyndicale du second degré, s'obstinant à évoquer son souci de l'équité quand il

ne s'agit que de se donner la possibilité de supprimer des postes à n'importe quel prix, G. de Robien n'a cessé d'afficher son mépris pour les enseignants. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements.

La détermination des personnels, comme celle de l'intersyndicale du second degré, reste entière. L'action va se poursuivre, pendant la période des vacances de février et au delà, avec toujours les mêmes objectifs : abrogation du décret sur les obligations de service et rétablissement des postes supprimés, ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants

L'intersyndicale du second degré appelle à amplifier les actions locales décidées par les personnels et menées en recherchant le soutien des

parents d'élèves. Elle invite ses syndicats dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires, elle fixe, dès maintenant, après le succès de la grève et des manifestations du 8 février, un nouveau rendez-vous unitaire au Ministre de l'Éducation nationale pour une action à la mi-mars.

L'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en AG pour organiser leur protestation auprès du Ministre (motions, pétitions, etc.), pour s'adresser aux parents d'élèves afin d'expliquer le sens de leur combat et pour débattre des modalités de mise en œuvre des actions proposées.

Vendredi 9 février 2007